Contrat légumes GAEC

Date limite de remise du contrat : 05/06/2017*

(*Réponses urgentes dans la semaine qui précède !!!)

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :
- à respecter les principes de la charte AMAP
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs.
Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Le / / 2017

Le producteur, GAEC Xotildeia, a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :
- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présent le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 sur le lieu de distribution, maison Oihartzuna.
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat,

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur

Infos membre :

Nom : **Téléphone/mobile :** **email :**

livraisons	panier	En 1 chèque de*	Ou n chèques*	soit n-1 chèques de*	Le dernier étant de*
26	10	260 €	6	43.30 €	43.50 €
26	15	390 €	6	65.00 €	65.00 €

(* entourer les bonnes cases pour le règlement)

(N.B. : TVA à 5,5% incluse dans les prix)
Montant du contrat pour 26 distributions, du 05/06/2017 au 27/11/2017 inclus.

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat (coordonnées ci-dessous) au moment de la signature des contrats.
Les chèques sont établis à l'ordre du producteur GAEC Xotildeia

Fermoscopie :

Synthèse	Situation actuelle	Évolutions envisagées à N+2
Historique du producteur	Conversion bio depuis 2011, bio en 2013	
Structure et productions	RQ : tout est bio à part les endives (à cause des plans) mais il sera possible de les remplacer si il en est proposé dans le panier.	
Membres actifs du GAEC	Associés : Jean Michel Urruty, Libe Subrechicot	
Les pratiques de production	Productions conduites en agriculture biologique.	

AMAP de Saint Pée sur Nivelle : REÇU à compléter et conserver **:**

L'adhérent M ..... de l'**AMAP de Saint Pée sur Nivelle** a confirmé son engagement d'achats de légumes correspondant à l'option ci-dessous, à l'ordre de **GAEC Xotildeia.**

Montant du contrat pour 26 distributions, du 05/06/2017 au 27/11/2017 inclus.

Merci de veiller à fournir des coordonnées ***mail*** et ***téléphone*** en cas de besoin au début du formulaire du contrat.

Contact AMAP : Christine Chena, tel : 06 36 74 85 02 -chris.chena@orange.fr

ou**Pauline Guillaume tel: 06 48 76 26 17 -** pauline.guillaume56@gmail.com

livraisons	panier	En 1 chèque de*	Ou n chèques*	soit n-1 chèques de*	Le dernier étant de*
26	10	260 €	6	43.30 €	43.50 €
26	15	390 €	6	65.00 €	65.00 €